



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 113-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.207

Déposée le : 08.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Wenger (Spiez, PEV) (porte-parole)
Egger (Frutigen, PVL)
Michel (Schattenhalb, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mesures pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration après la pandémie

Le Conseil-exécutif est chargé de constituer un groupe de travail composé de spécialistes de l'administration et de la promotion économique qui se consacrera aux domaines suivants :

1. modifications de la législation pour les offres dont l'emplacement n'est pas imposé par la destination ;
2. octroi d'une plus grande flexibilité pour la restauration en plein air ;
3. octroi d'une certaine liberté pour la mise en œuvre de solutions de restauration innovantes, éventuellement à condition d'observer un phase de test et de suivi.

Développement :

Durant la pandémie, le secteur de la restauration a lancé de nombreux projets intéressants. Toutefois, certaines de ces solutions pragmatiques ne pouvaient être mises en place qu'avec une autorisation exceptionnelle, alors que d'autres idées n'ont simplement pas pu être concrétisées à cause de la législation en vigueur.

L'une des conséquences à long terme de la pandémie pour les restaurants est la pénurie de personnel. D'une part, de nombreuses personnes expérimentées ont tourné le dos à ce secteur et d'autre part, on observe que la relève manque à l'appel.

La nouvelle situation impose de repenser les stratégies et d'élaborer des solutions adéquates. Dans notre rôle de législateur, nous nous devons d'adapter les conditions-cadres pour ces développements. Il s'agit d'élaborer, au sein d'un groupe de travail, des propositions de modifications législatives dans les différents domaines cités.

Les valeurs fondamentales inhérentes à la branche, comme l'hygiène, la sécurité du travail et la promotion de l'économie circulaire, ne doivent pas pour autant être mises à mal par ce projet.

Motivation de l'urgence : le secteur de la restauration souffre énormément de la situation actuelle. Il faut donc apporter des améliorations le plus rapidement possible. La volonté de rechercher des solutions est un signal fort envoyé à la branche.

Destinataire

– Grand Conseil